LE JUBILÉ DU ROI GEORGE V

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le Palais de Buckingham, l'église de Saint-Paul, les ponts de la Tamise et de nombreux édifices seront éclairés par d'immenses projecteurs et le système d'éclairage des rues sera renforcé pour ajouter encore à l'impression de fête.

Enfin, dans l'Angleterre et dans l'empire, le jubilé royal ne sera pas célébré avec moins de pompe ou moins de liesse.

Le jubilé a été célébré hier au Touquet-Paris-Plage

Le jubilé des souverains britanniques a été célébré hier au Touquet-Paris-Plage, sur l'initiative du maire, docteur Pouget.

Après un service religieux à l'église anglicane, les anciens combattants britanniques de la British Legion et les anciens combattants français, belges et italiens se sont rendus en cortège au cimetière, où des couronnes ont été déposées aux monuments aux soldats anglais et français.

La Municipalité a ensuite donné à la Mairie une réception en l'honneur des membres de la colonie britannique et des associations anglaises et d'anciens combattants anglais de la région.

Une adresse de sympathie a été envoyée au roi George V.

Des discours affirmant la solidarité des nations française et anglaise ont été prononcées par le docteur Pouget, maire du Touquet et M. Bradbrock, consul de Grande-Bretagne.

Le soir, la ville était illuminée. Un feu de joie a été allumé sur la plus haute dune du littoral. Il fut entretenu toute la nuit, selon la tradition anglaise.

LES FUNÉRAILLES D'HENRI PÉLISSIER

Elles ont eu lieu hier matin

Hier matin, ont eu lieu les funérailles du champion cycliste Henri Pélissier, tué mercredi dernier par son amie, au cours d'une discussion.

La levée du corps a eu lieu à Fourcherolles.

De nombreux champions, anciens et nouveaux, avaient tenu à rendre un dernier hommage à la mémoire de celui qui fut considéré comme le plus grand champion de l'après-guerre. Parmi les plus connus du grand public, on remarquait notamment, les anciens Garrigou, Alavoine, Oscar Egg, Georges Sérès, Scholles, Bellanger, Souchard, Alancourt, Lagnet, ainsi que les nouveaux Lacquehaye, Blanchonnet, Auguste Wabst, Noret, Fournier, Bono, Merviel. Les directeurs sportifs de toutes les marques de cycles se trouvaient également présents, tandis que l'Union Vélocipédique de France et les vélodromes parisiens s'étaient fait représenter.

De Fourcherolles, le cortège funèbre s'est dirigé sur Dampierre, où s'est déroulé le service religieux.

A l'issue de la cérémonie, le corps a été placé dans un fourgon automobile qui s'est rendu au cimetière de Boulogne-Billancourt où l'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille, en présence d'autres coureurs et amis qui n'avaient pu effectuer le déplacement de Fourcherolles.

LA TRANSMISSION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Jusqu'à ce jour, les résultats des élections municipales, centralisés au bureau des télégrammes officiels de la rue de Grenelle, étaient copiés en un certain nombre d'exemplaires adressés par cyclistes ou tubes pneumatiques au service télégraphique du ministère de l'Intérieur, qui les répartissait au cabinet du ministre et aux services intéressés. Cette pratique avait l'inconvénient de retarder très sensiblement l'arrivée des résultats au cabinet du ministre de l'Intérieur.

Cette année, une installation télégraphique complète sera montée dans une des salles du ministère de l'Intérieur. Elle permettra de recevoir directement du Central télégraphique et avant copie les télégrammes des préfet, permettant de réaliser ainsi un gain variant d'une demi-heure à une heure et demie.

Le nombre des télégrammes à recevoir sera d'environ 1.300, y compris Paris et le département de la Seine. Pour la province, ne doivent être transmis que les résultats des villes de 5.000 habitants et au-dessus.

L'installation télégraphique volante comprendra six quadruples Baudot, soit 24 appareils à grand rendement, chacun d'eux pouvant assurer en moyenne une réception de 1.200 à 1.400 mots à l'heure. Il serait possible, si tous les résultats parvenaient régulièrement et sans interruption au Central télégraphique, d'être en possession de tous les télégrammes dans un délai de moins de quatre heures.

LES SALLES PARISIENNES DE SPECTACLES FERMERONT LE 31 MAI

Les directeurs des établissements parisiens de spectacles prennent leurs mesures pour cesser l'exploitation de leurs salles à la fin du mois de mai.

Voici, en effet, le texte de la lettre qui a été adressée par chaque directeur à son personnel fixe :

« Vous n'êtes pas sans savoir les difficultés que traverse actuellement l'industrie du spectacle.

» Aussi, malgré toutes les démarches que notre corporation a tenu de faire auprès des Pouvoirs publics, nous n'avons pu, jusqu'à présent obtenir aucune satisfaction et dans ces conditions, nous nous voyons dans la pénible obligation d'envisager la cessation de notre exploitation.

» C'est pourquoi je suis au regret de vous signifier, par la présente, la résiliation des fonctions de..., que vous occupez dans mon établissement, à compter du 1er juin 1935.

» Veuillez donc considérer la présente lettre comme constituant le préavis d'usage et, pour la bonne règle, je vous demande de bien vouloir m'en accuser réception ».

Les contrats d'engagements d'artistes prévoient, dans la plupart des théâtres, le « lock-out » comme entraînant de lui-même la résiliation. Pour ceux où ne figure pas cette assertion, un préavis de huit jours, affiché au tableau de service, est de rigueur. Les artistes n'ont donc pas reçu cette lettre.

LES RÉCLAMATIONS CONCERNANT LES SERVICES DES P. T. T.

Le ministère des P. T. T. communique :

« Au cours de la deuxième quinzaine d'avril, le service central des réclamations, que M. Georges Mandel a institué au ministère des P. T. T., a reçu 1.375 réclamations (soit 9 de plus que pendant la première quinzaine du même mois). Sur ces réclamations, 676 ont concerné le service postal, 404 ont concerné le service téléphonique, 57 ont concerné le service télégraphique, 117 ont concerné le service de la radiodiffusion.

» Il y en a 146 qui ont reçu satisfaction immédiate et 1.062 qui ont pu être traitées dans les 48 heures. Seules, 167 ont fait l'objet de réponses d'attente. A la suite de ces réclamations, M. Mandel a dû prendre 136 sanctions, allant de la simple recommandation jusqu'à l'exclusion temporaire de fonctions et l'envoi devant le Conseil de discipline ».

LA CONFÉRENCE DE VENISE

Les entretiens italo-austro-hongrois ont commencé hier

Venise, 4. — La Conférence italo-austro-hongroise qui s'ouvre aujourd'hui, se déroulera dans une atmosphère de grande discrétion. Les entretiens auront lieu dans un des salons de l'hôtel même où logent les délégués des trois pays. Aucun fonctionnaire du sous-secrétariat italien de la propagande, aucun attaché de Presse autrichien ou hongrois n'accompagne les ministres.

Dans les milieux italiens, on explique que les réunions de Venise auront seulement pour objet de faire progresser la préparation de la Conférence de Rome. Leurs résultats devront donc uniquement servir d'élément aux échanges de vues ultérieures entre les chancelleries des pays qui seront invités à Rome.

Dans ces conditions, ces résultats, quels qu'ils soient, ne pourront pas être entourés d'une publicité excessive. On insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de constituer un bloc, mais au contraire de voir comment il sera possible de concilier les intérêts de chacune des trois puissances et spécialement de la Hongrie avec ceux des autres Etats danubiens ou successeurs.

L'arrivée des délégations

Venise, 4. — Les délégations autrichienne et hongroise ainsi que les ministres d'Italie à Vienne et à Budapest sont arrivés à 11 h. 32. Le ministre des Affaires étrangères de Hongrie est accompagné de Mme de Kanya. Deux vedettes, l'une battant pavillon autrichien, l'autre pavillon hongrois, ont conduit les délégués au Grand-Hôtel, où sont également descendus les diplomates italiens.

Le premier entretien italo-austro-hongrois a eu lieu à 16 heures.

Un acte de vandalisme à Dixmude

Le monument élevé au général Jacques, a été mutilé

Le monument élevé au général baron Jacques de Dixmude a été mutilé par des vandales au cours de la nuit, vers 3 heures du matin.

Le monument du général se dresse sur la Grande Place de Dixmude. Aux quatre coins du monument, le sculpteur avait placé un soldat casqué. Trois de ces sujets ont été décapités. Le quatrième a été abîmé également.

Les iconoclastes ont alors voulu s'attaquer à la statue elle-même du général baron Jacques, mais le gardien de l'Hôtel de Ville ayant donné l'alarme, ils s'enfuirent sans en avoir le temps.

La nouvelle de cette mutilation a attiré une foule nombreuse qui entoure le monument. Celui-ci est gardé par la gendarmerie, en attendant l'arrivée du Parquet de Furnes.

DÉFENSE DE DONNER ASILE A PHILIBERT BESSON SOUS PEINE DE PRISON

Le ministre de l'Intérieur communique la note suivante :

« Certains journaux ont annoncé, il y a quelques semaines, que les personnes qui abriteraient Philibert Besson, ex-député de la Haute-Loire, ne commettraient point le délit de recel de malfaiteur et ne seraient passibles d'aucune peine.

» A l'appui de cette affirmation, l'avsl motivé par un jurisconsulte parisien a été également publié. Cet avis rappelait à juste raison les dispositions de l'article 248 du code pénal, qui punit d'un emprisonnement de trois mois à deux ans ceux qui ont recélé ou fait recéler des malfaiteurs qu'ils savaient avoir commis des crimes emportant peine afflictive. Il paraît donc aujourd'hui nécessaire de mettre le public en garde et de signaler que le Parquet de Riom a décerné ces jours derniers, un mandat d'arrêt contre Besson Philibert, sous l'inculpation de soustraction de pièces contenues dans un greffe.

» Cette infraction emportant peine afflictive, les personnes qui accorderont désormais l'hospitalité à l'ex-député de la Haute-Loire, seront passibles de l'emprisonnement prévu par l'article 248 du code pénal. »

ACCIDENT D'AVIATION PRÈS DE CHALONS-SUR-MARNE

L'autre nuit, vers 1 h. 30, au retour d'une manœuvre de nuit, un quadrimoteur du 12e régiment d'aviation de Reims se préparait à atterrir sur le champ d'aviation de Bouy, lorsqu'il heurta un hangar situé en bordure de la route de Mourmelon-le-Grand à Bouy et s'écrasa sur le sol.

L'avion était piloté par le sergent Bellet et avait à bord le lieutenant Perrin, les sergents Michaux, Piquette Auguste et le caporal Charton.

Le sergent Bellet a reçu de graves contusions internes ; le sergent Michaux a un bras fracturé ; le sergent Piquette est contusionné. Les autres occupants de l'appareil sont indemnes.

Les sergents Bellet et Michaux ont été transportés à l'hôpital militaire de Châlons. Le sergent Piquette a été admis à l'hôpital du champ.

Il semble que le pilote, trompé par l'obscurité, ne croyait pas se trouver aussi près des hangars.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 5 mai 1935. — Soleil : lever, 4 h. 27 ; coucher, 19 h. 9 ; Lune : lever, 5 h. 38 ; coucher, 22 h. 40.

Aujourd'hui : Saint-Pie V. — Demain : Saint-Jean-Porte-Latine.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 4 mai 1935, à 18 h. : Baromètre : 760 mm. 2 ; hausse depuis la veille, à 18 h. : 0 mm. 7 ; Thermomètre : Fronde 21,0 ; Minima : 8,1 ; Maxima : 22,6 ; Etat hygrométrique : 57 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : Néant ; Direction du vent : Sud ; Force : modérée ; Direction des nuages : Sud ; Etat du ciel : très nuageux ; Prévisions pour aujourd'hui : Assez chaud ; Orageux.

DE PASSAGE. — A 11 h. 40, est arrivé hier, en Gare Maritime de Calais, par le rapide de Paris, le général Weygand, accompagné de la générale, qui se rendait au jubilé du roi d'Angleterre, où il est invité à titre personnel.

Il fut salué, à son passage à Calais, par MM. Parenty, commissaire spécial, chef de service qui l'accompagnait jusqu'à Douvres ; Allinaut, commissaire spécial ; Alexandre, inspecteur divisionnaire de la Cie du Nord ; Poulain, chef principal des gares de Calais, Hartshorn, vice-consul britannique ; Vervaldo, directeur de la S.A.S., etc.

Il s'est embarqué aussitôt à bord du paquebot français Côte d'Azur, de 12 h., à destination de Douvres.

— Par le rapide de 12 h. 40 sont arrivés à Calais-Maritime, le Maharadjah de Kanmar, accompagné de son représentant politique, M. Smith.

Après avoir été salués par MM. Parenty, commissaire spécial, chef de service, et J. Hartshorn, vice-consul britannique, ces deux passagers se sont embarqués à bord du paquebot français « Côte d'Azur », de 12 h., pour Douvres.

Ajoutons que c'était le premier voyage en Europe de ce Maharadjah.

— Sur le même paquebot, s'est embarqué un nawab hindou en tenue de grand apparat, entouré de plusieurs personnes de sa suite et de deux domestiques qui portaient des aiguillères d'argent et des amphores avec de l'eau sacrée du Gange.

UNE LILLOISE, FILLEULE DE NAPOLÉON ET DE L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE

Nous avons fait connaître, il y a plusieurs jours, qu'un filleul authentique de l'Empereur Napoléon III et de l'Impératrice Eugénie de Montijo, comtesse de Téba, vivait à Robersart près de Landrecies. Nous avons relaté les souvenirs de l'Empire de ce vieil homme, M. Napoléon Houriez, ainsi que ceux de Mme Vve Roland, habitant Englefontaine.

Une Lilloise, Mme Vve Achille Vanlerberghe, née Moutiers, une lectrice assidue de notre journal, s'est fait connaître à son tour comme étant elle aussi filleule du couple impérial.

16 mars 1856 ! C'est la naissance du prince Louis-Eugène, sur qui se porta l'espoir de la famille régnante. Pour fêter la venue du fils de l'Empereur, tous les enfants nés le même jour eu-

Mme Vve Vanlerberghe-Moutiez

rent comme parrain Napoléon et comme marraine l'Impératrice, Mme Vanlerberghe fut de ceux-là.

Elle naquit à Wazemmes, qui en ce temps-là était encore une commune, dans la cour Duick. A son baptême, le 14 juin 1856, le maire de la localité, M. Mourmon (le dernier maire de Wazemmes), représenta l'Empereur.

Celui-ci n'oublia pas son parrainage. Mme Vanlerberghe, alors Mlle Moutiers, reçut chaque année de belles étrennes : 100 fr. chaque fois, ce qui à l'époque était une somme coquette. Sa première communion fut célébrée le même jour que celle du prince, et elle reçut comme cadeau un mandat de 50 fr. Ces cadeaux cessèrent évidemment avec la chute de l'Empire.

Mme Vanlerberghe se maria, eut quatre enfants, dont deux sont encore vivants. Elle fut malheureusement veuve alors qu'elle n'avait encore que 32 ans. Et elle dut travailler courageusement pour élever sa famille.

Aujourd'hui elle demeure toujours à Wazemmes, au 116 de la rue d'Iéna. Elle est grand'mère, et porte gaillardement ses 79 ans.

Souhaitons à Mme Vanlerberghe de vivre encore longtemps avec ses souvenirs de cette brillante époque.

Chronique des temps de crise

Des millions de représentants partent chaque matin vendre vos produits

Le travail du représentant de commerce est devenu de plus en plus difficile : devant une clientèle méfiante et rétive, les meilleurs d'entre eux ne sentent-ils pas par moment la lassitude ? La où ils emportaient des ordres importants, ne sont-ils pas obligés de revenir chaque mois pour emporter au compte-goutte de petits ordres incertains ? Ne sont-ils pas obligés à chaque visite de dépenser toute leur énergie et tout leur enthousiasme pour convaincre un client hésitant et dont la tendance naturelle serait de rester dans l'inertie en attendant des jours meilleurs.

Et le représentant, qui est essentiellement un distributeur d'enthousiasme et de confiance, sent l'énormité de l'effort qu'on lui demande aujourd'hui et se demande s'il pourra vraiment le mener à bien jusqu'au bout. Il est donc d'une bonne politique de soutenir ces représentants beaucoup plus que par le passé : il faudrait préparer leur travail, parler au client avant leur arrivée pour commencer à le convaincre, imposer presque son produit dans l'esprit du client pour que le représentant n'ait plus que la tache de faire signer son ordre et ce sera déjà bien assez lourd pour lui. Si l'on pouvait immédiatement avant chaque tournée du représentant, avant presque chacune de ses visites faire passer un représentant constamment enthousiaste, argumentant en détail, et préparant la visite du représentant vendeur, les affaires seraient certes beaucoup plus faciles.

Or, il existe une catégorie de représentants qui partent tous les matins à la même heure, sans jamais être découragés et qui sont capables de porter tous les jours à des millions de gens les arguments les plus convaincants, les plus chaleureux que puissent imaginer les chefs d'entreprises eux-mêmes ou leurs meilleurs vendeurs : ce sont les journaux et eux seuls. Leurs colonnes de publicité permettent d'exposer aux acheteurs tout ce que l'on a à leur dire. Le représentant, qui est ainsi épauié, conclut plus vite et fait plus d'affaires. Qu'on n'aille pas croire qu'en temps de crise la publicité porte moins qu'en temps normal : quand elle est bien faite et pour une bonne marchandise, on pourrait sans paradoxe soutenir le contraire.

Croit-on, par exemple, que, dans la situation difficile que nous traversons, il aurait suffi pour augmenter en France la vente du riz d'Indochine de créer quelques marques et de demander aux vendeurs de les répandre ? Non ! car ils se seraient trouvés devant une tâche accablante qui aurait dépassé leurs moyens : il leur aurait fallu des années d'efforts sans satisfaction pour répandre cette marchandise. Mais partant après une campagne de presse qui avait bien disposé le public, ils sont arrivés encore à accroître chaque année de près du double le chiffre d'affaires de l'année précédente.

Bien des affaires privées qui viennent de se lancer ont connu le même succès. Il n'y a, à y réfléchir, aucun mystère. Le représentant a besoin d'aide, et il n'y a pas d'aide meilleur pour lui que la publicité qui répand un nom, répète des arguments, forme peu à peu une opinion, et lui permet de dépenser toute son énergie à enlever un ordre et non pas à combattre d'abord des préjugés ou la prudence de l'acheteur.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Banqueroute à Béthune

Le commerçant polonais Casimir Rosnicki, poursuivi pour banqueroute, fut condamné par le tribunal correctionnel de Béthune à 15 jours de prison.

Sur appel, la Cour confirme cette sanction mais elle accorde au prévenu le bénéfice du sursis.

Vol de volailles à Haisnes-la-Bassée

L'Arabe Sadi Messaoud avait mis à sac un poulailler à Haisnes-La Bassée. Le tribunal de Béthune le condamna à 6 mois de prison.

Devant la Cour le prévenu jure par Allah, qu'il est innocent du méfait dont on l'accuse. Moins affirmatif son défenseur, Me Cuisinier, se borne à plaider le doute. Quant à l'avocat général il se dit convaincu de la culpabilité de Messaoud.

C'est aussi l'opinion de la Cour qui confirme le premier jugement.

Les drames aux armes à feu

Paul Storet avait tiré un coup de fusil dans la fenêtre de la maison occupée, à Escautpont, par les époux Leroy. Le coup de feu fit de sérieux dégâts mais n'atteignit pas le ménage Leroy qui, effrayé, prit la fuite par une autre fenêtre. Une question de jalousie avait provoqué le drame.

Le tribunal de Valenciennes condamna Storet à 6 mois de prison et 50 fr. d'amende.

La Cour, après plaidoirie de Me Dufour, élève la peine de prison à 8 mois mais elle accorde le sursis au prévenu. L'amende est confirmée.

Pour un motif analogue, Léon Delplanque, abandonné par sa femme, tira, à Maulde, quatre coups de revolver sur son rival, un sieur Chambeau.

Cela lui valut du tribunal de Valenciennes 6 mois de prison et 100 francs d'amende.

Comme pour le précédent, la Cour, après plaidoirie de Me Cuisinier, élève la peine de prison à 8 mois, accorde le sursis au prévenu et confirme l'amende.

Sans nationalité

André Lisiak a perdu sa nationalité de polonais, il a été également reconnu indésirable en France d'où il fut expulsé. Arrêté sur notre territoire, Lisiak, poursuivi pour infraction à un arrêté d'expulsion, fut condamné, à Valenciennes, à 6 mois de prison.

La Cour confirme cette décision.

Un spécialiste de l'abus de confiance à Denain

Julien Decuyper, forain, de Denain, a commis différents abus de confiance à Denain, Raismes, St-Amand, etc...

Le tribunal de Valenciennes le condamna à 6 mois de prison, 25 francs d'amende et à la relégation.

La Cour élève la peine de prison à un an et maintient la relégation.

Cambriolages à Comines

Georges Sarazin a commis de nombreux cambriolages à Comines, notamment au préjudice de MM. Lefebvre, Simoens, Masson, Dalle, etc... Au cours de ces expéditions Sarazin déroba du numéraire et des titres pour une valeur importante.

Le tribunal de Lille le condamna à 18 mois de prison et 10 ans d'interdiction de séjour.

La Cour élève la sanction pénale à 2 ans de prison et confirme l'interdiction de séjour.

Détention d'arme de guerre

Eugène Sourdeau a été condamné pour ce délit à 4 mois de prison par le tribunal de Valenciennes.

En appel son défenseur, Me Cuisinier, s'efforce d'établir que le pistolet trouvé chez le prévenu n'était pas une arme de guerre.

Après intervention de l'avocat général Vermullen, la Cour confirme le jugement.

UNE SCÈNE DE BRUTALITÉS PRÈS D'AMIENS

POUR DES BAVARDAGES, UN HOMME FRAPPA SAUVAGEMENT UNE FEMME

Une scène dramatique s'est déroulée dans la soirée, à Vers-sur-Selle, localité située à 12 kilomètres d'Amiens.

Pour un motif futile, un nommé Julien Gadré, 53 ans, ouvrier d'usine, domicilié rue du Pont, eut une discussion avec sa voisine, Mme Mireille Batteux, 30 ans, à laquelle il reprochait certains bavardages.

La demande d'explications dégénéra bientôt en une dispute très violente, puis en une bataille. Véritable brute, Gadré frappa à coups de poing, à coups de pied sur sa voisine qui hurlait et continuait à l'insulter.

De plus en plus furieux, Gadré sortit son couteau et en frappa Mme Batteux. Celle-ci fut blessée à l'avant-bras droit, à la cuisse droite et sous l'omoplate droite.

Des voisins intervinrent et parvinrent à dégager Mme Batteux, et Gadré rentra chez lui et se coucha tranquillement.

Le docteur Niquet, de Saleux, alla soigner Mme Batteux et jugea son état assez sérieux.

Les gendarmes, prévenus, se rendirent sur les lieux. Gadré fut arrêté et déféré le lendemain au Parquet d'Amiens.

UNE FEMME TUÉE PAR UN AUTORAIL A BEUVRY

Mme Lemoine née Deléglise, âgée de 55 ans, demeurant rue des Plantes, s'était engagée sur la voie ferrée de la ligne du chemin de fer *Béthune-Lille*.

En traversant la voie, elle fut renversée par l'autorail. La mort fut instantanée.

Les gendarmes de Cambrin se sont rendus sur les lieux et ont procédé aux formalités d'usage.

LA RÈGLEMENTATION DES FONDS DE CHOMAGE DANS LE CADRE DU DÉPARTEMENT

Le ministre du travail, M. Jacquier, vient d'adresser à M. Paul Hayez, sénateur, la lettre que voici :

« Monsieur le sénateur,

» Vous avez bien voulu me demander d'examiner la possibilité d'uniformiser la réglementation des fonds de chômage dans le cadre du département.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aux termes de la réglementation actuelle, les départements et les communes ont toute liberté pour décider s'ils doivent créer ou non un fonds de chômage.

» Les communes qui désirent verser des allocations à leur chômeurs peuvent, dans le cas où il existe dans le département un fonds départemental de chômage, soit créer un fonds municipal de chômage assujetti à un règlement spécial, soit adhérer au fonds départemental existant.

» Toutes les communes qui sont agrégées à un même fonds départemental de chômage accordent des allocations aux chômeurs d'après les règles identiques.

» Il suffirait, par suite, pour réaliser dans un département l'uniformité que vous désireriez, que les communes intéressées soient tenues d'adhérer au fonds départemental au lieu de créer un fonds municipal autonome. J'ai mis cette question à l'étude en m'inspirant des suggestions que vous avez bien voulu me faire. Je ne manquerai pas de vous informer des conclusions qui m'auront paru devoir être retenues.

» Veuillez agréer, Monsieur le sénateur, etc... »

UN VIOLENT INCENDIE RAVAGEA UNE USINE A FOURMIES

LA FABRIQUE DE FOURRURES DEWEZ A ÉTÉ ANÉANTIE ET LE MONTANT DES DÉGÂTS ATTEINT 1.500.000 FRANCS

Un incendie a complètement détruit dans la matinée d'hier samedi, la fabrique et le magasin de fourrures de M. Joseph Dewez, rue Ninitte, à Fourmies.

Quelques instants après 9 heures, M. Dewez, qui se trouvait dans son habitation, vit tout à coup accourir une jeune ouvrière qui venait l'informer que le petit atelier dans lequel elle travaillait, seule pour le moment, s'emplissait de fumée. Sans perdre un instant, le patron s'y rendit, pénétra dans la pièce, mais dut aussitôt reculer devant l'épaisse fumée qui se dégageait, semblait-il, d'un tas de pelleteries, sans pouvoir rien tenter pour éteindre le commencement d'incendie.

M. Dewez passant alors à son bureau, téléphona à la mairie pour demander du secours et c'est ainsi que quelques minutes plus tard, vers 9 h. 30, la sirène électrique qui domine le Palais des Arts et des Fêtes, donnait l'alarme à toute la population en alertant les sapeurs-pompiers. Beaucoup de ceux-ci chômant le samedi, ne furent pas longs à se mettre en tenue et bientôt moto-pompe et auto-pompe arrivaient sur les lieux du sinistre.

Mais le temps que M. Dewez avait mis à téléphoner avait suffi pour que tout l'immeuble, ou tout au moins tout le rez-de-chaussée, fut envahi par la fumée. L'immeuble mesure de 18 à 20 mètres de long sur une dizaine de mètres de largeur et la plus grande partie du rez-de-chaussée était à usage de salle de vente avec exposition des fourrures.

Pendant près d'une demi-heure, nous dit un des premiers arrivés aux abords de la fabrique de fourrure, il sembla que le feu couvait. On ne voyait sortir des fenêtres et des portes qu'une épaisse fumée qui tenait tout le monde à distance. Ce ne fut que vers 10 heures que la toiture s'enflammant vers son milieu, de larges flammes s'élancèrent vers le ciel.

Dès leur arrivée, les sapeurs-pompiers, sous la direction du capitaine Zenon Delcroix et des autres officiers, attaquèrent vigoureusement le fléau, tout en s'attachant à préserver l'habitation de M. Joseph Dewez, séparée de 5 à 6 mètres seulement du bâtiment en feu, celle de son beau-père et d'autres petites constructions entourant le foyer d'incendie.

Leurs efforts parvinrent au résultat cherché, le seul possible en la circonstance, puisque seule, la manufacture de fourrures a été détruite, ainsi que tout ce qu'elle renfermait. Vers 11 h. 30, on pouvait se considérer comme maître du fléau, et les sapeurs-pompiers arrosaient copieusement les pièces de charpente calcinées et les décombres des marchandises, des matières premières et du matériel.

D'après ce que nous a déclaré M. Dewez, cet incendie ne peut être attribué qu'à un court-circuit. On n'avait pas fait de feu depuis la veille dans le petit atelier où il s'est déclaré. A notre question, le patron fourreur a ajouté qu'à première vue, le chiffre des dégâts pouvait atteindre environ 1.500.000 fr. Il y a assurance à diverses compagnies.

Le service d'ordre a été assuré par la police, sous la protection de M. le commissaire Garot, et par la gendarmerie.

UNE VUE DU BATIMENT INCENDIÉ.

Le Concours Hippique International de Roubaix

La remise des prix aux lauréats du Prix Saint-Georges.

La première journée du Concours Hippique International (civils et militaires), organisé par le Club Hippique et le Polo de Roubaix, s'est déroulée hier, sur le riant et coquet Hippodrome du Sart, devant une nombreuse et élégante assistance.

Dans ce cadre enchanteur, les toilettes claires des dames se mariaient agréablement aux habits rouges des gentlemen-riders et aux uniformes des officiers.

Le parcours — un des plus difficiles de France — permit d'admirer la valeur inestimable de certains chevaux et aussi la grande virtuosité de nombreux cavaliers.

A signaler particulièrement le cran de Mme Verley, seule dame ayant concouru et qui se classa aux places d'honneur.

La réunion était présidée par M. Paul Cavrois, ayant à ses côtés M. le commandant de Cheffontaines, directeur des Haras de la 1re Région, représentant M. le général commandant le 1er C. A.

Remarqués MM. Decrombecque, Cauchies, Wallaert, Lemieux, Désenfans, Olivier, Bossut, Leclercq, A. Cavrois, Dazin, Noblet, Delannoy, Six, Réquillart, Bonvy, T. Rasson, Béghin, Franchomme, président de l'A.C.N.F. ; le capitaine de gendarmerie Le Tallec, docteur Diffre, etc...

Le « Prix Saint-Georges », qui avait réuni 28 concurrents, revint à « Indo-Chine », le cheval de M. Moizard, que son cavalier conduisit à la victoire de main de maître, tandis que le « Prix du Gouvernement » permit à « Elain », la jument de M. Herbet, montée par le capitaine Jousseaume, de triompher sur un lot de 42 engagés.

Voici les résultats :

Prix Saint-Georges. — 1. Indo-Chine (Moizard) ; 2. Jeune Mousse (Cauilles) ; 3. ex æquo : Florino (de Prémont) et Isis (Vitrant) ; 5. Damiette (de Chassay) ; 6. Hirondelle (de Prémont).

Prix du Gouvernement. — 1re série : 1. Krounir (des Roches) ; 2. La Galaure (Jousseaume) ; 3. Hypothèse (Béghin) ; 4. Décandra (Moizard) ; 5. Gondole (de Castries) ; 6. Doulette (Mme Verley) ; 7. Sourire d'Avril (Jousseau) ;

— 2e série : 1. Elain (Jousseaume) ; 2. Fleur de Lys (Jousseaume) ; 3. Camon Suhast (Vitrant).

La seconde journée, qui aura lieu aujourd'hui, comportera le « Prix Bossut », la « Coupe de Roubaix » et l'Epreuve de Puissance ».

UNE PROTESTATION DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT LAIQUE DU NORD

Le Syndicat de l'Enseignement laïque du Nord proteste énergiquement contre la décision ministérielle du 26 mars 1935 réduisant de moitié le nombre d'élèves-maîtres et d'élèves-maîtresses à admettre dans les Ecoles Normales au 1er octobre 1935.

Il considère qu'il en résultera : une augmentation des effectifs scolaires dans l'Enseignement Primaire, augmentation préjudiciable aux enfants et aux maîtres ; un plus grand nombre de diplômés sans emplois (jeunes préparant l'entrée à l'E.N.) qui grossira la masse des chômeurs non secourus.

Il considère en outre que cet acte est la manifestation d'une tendance à la suppression des E.N. afin de réaliser des économies sur les bourses allouées par l'Etat pour la préparation des instituteurs et d'obtenir par les E.P.S. un personnel auquel l'administration n'offrira aucune garantie.

APRÈS LE DRAME DE PETIT-FORT-PHILIPPE

M. COUSIAEN A ÉTÉ REMIS EN LIBERTÉ PROVISOIRE

M. Cousiaen qui surprit son épouse avec son amant, et les abattit tous les deux, a été mis en liberté hier après-midi à 15 heures, M. Baissette, juge d'instruction à Dunkerque, ayant signé la mise en liberté provisoire.

On sait que sa maison abandonnée fut visitée par des cambrioleurs. En rentrant chez lui, M. Cousiaen fera inventaire et pourra fixer la gendarmerie qui enquête sur l'importance des objets disparus.

Un douanier s'est tué accidentellement à Leers

En poursuivant un chien de fraude il fit une chute et reçut une balle de son revolver

La fraude à l'aide de chiens prend, à Leers, une ampleur de plus en plus grande. Il n'est pas de jour, sans que de ces innocentes bêtes ne soient prises en chasse et souvent abattues. La douane ne fait que son devoir. Quant aux possesseurs de ces chiens, ils montrent par la une lâcheté cruelle.

Vendredi soir, vers 22 heures, le sous-brigadier Alexandre Fougnié, âgé de 42 ans et demeurant rue Molière, prenait son service à quelques mètres de chez lui en compagnie du préposé Subelet. Tandis que ce dernier restait sur le chemin de garde, le sous-brigadier se dirigeait seul, à travers champs, vers un endroit fréquenté par d'habiles contrebandiers. La nuit était noire. Tout était calme. Tout à coup, vers 23 heures, le préposé Subelet eut son attention attirée par le bruit caractéristique du passage d'un chien à travers un champ de céréales. Au même moment un coup de feu éclata suivit d'une plainte humaine. Inquiet, le préposé se dirigea vers l'endroit d'où partaient les gémissements et fut fort surpris d'y trouver le sous-brigadier Fougnié couché par terre, rampant doucement vers sa demeure, tout en se plaignant.

« Je me suis tué », dit-il.

Le préposé s'étant rapidement rendu compte de ce qui venait de se passer, aida son chef à se diriger vers son domicile. Arrivé dans la cour, le sous-brigadier tomba évanoui.

Rapidement informés, des voisins coururent prévenir M. le docteur Lecouffe, qui arriva en hâte. Après un pansement sommaire, le praticien fit transporter le blessé à la clinique de M. le docteur Descarpentries, à Roubaix.

Voici ce qui s'était passé. Ayant entendu le bruit du passage d'un chien de fraude, le sous-brigadier Fougnié prit son revolver chargé en main et se mit à courir dans la direction du passage de la bête. Malheureusement, il butta sur le sol et tomba si malencontreusement que le coup partit, blessant grièvement le sous-brigadier au ventre.

A ceux qui le soignaient, le sous-brigadier eut encore la force de dire : « Je suis tombé... Vite, je vais mourir... Après 22 ans de service... », puis ce fut le silence pour toujours...

M. le docteur Descarpentries procéda à l'extraction de la balle qui avait perforé l'intestin grêle et le pancréas. Mais le blessé ne put résister à cette opération et mourut vingt minutes plus tard.

Samedi matin, la gendarmerie de Wattrelos procéda à une minutieuse enquête. De son côté, l'administration des douanes descendit sur les lieux. Nous avons rencontré MM. le capitaine Clamer, le lieutenant Lebaudour et l'inspecteur Guillot. Ceux-ci étaient consternés. « Un si bon agent, disaient-ils ».

Le sous-brigadier Fougnié comptait 24 années de service. Il devait jouir de sa retraite l'année prochaine. Il est père de deux garçons, dont l'un vient de s'engager dans l'armée. Celui-ci a été averti du malheur qui le frappait par un télégramme.

La mort brutale du sous-brigadier Fougnié a causé dans toute la population la plus profonde émotion. Agent aimant son service, il était le modèle du vrai douanier.

Aujourd'hui dimanche, à 10 h., une courte cérémonie se déroulera à Roubaix, puis le corps sera transporté à Sailly-la-Bourse (Pas-de-Calais), pour être inhumé dans le caveau de famille.

LA DURE CONCURRENCE FAITE PAR LA HOLLANDE AUX PAILLES DE FLANDRE

LE BUREAU DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE S'EN PRÉOCCUPE

Depuis deux ans environ, les pailles des Flandres qui étaient régulièrement expédiées en Bretagne sont remplacées par des pailles hollandaises. D'autre part, depuis la dévaluation du belga, les pois de conserve français sont très durement concurrencés par les pois belges.

Mercredi après-midi, à 15 heures, à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, avait lieu une réunion du bureau des chambres d'agriculture.

On remarquait notamment, MM. Lanthiez, ancien président des Agriculteurs du Nord ; d'Hespel, président de la Fédération agricole du Nord de la France ; Paul Dufour, président de la Commission des finances à la Chambre d'agriculture.

Deux vœux furent présentés par M. Paul Dufour, au nom de ses collègues des Flandres et au sien, en accord avec les présidents de la Société d'Agriculture de Dunkerque et de l'Union Agricole de Dunkerque.

Ces vœux s'élevait contre :

1. L'entrée en France, dans des conditions rendant la concurrence impossible, des pailles hollandaises envoyées, depuis deux ans, dans les ports bretons qui, auparavant, recevaient que des pailles des Flandres.

2. L'entrée en France, dans des conditions rendant la concurrence également impossible, des pois de conserve en provenance de la Belgique et franchissant la frontière depuis la dévaluation du belga.

A PROPOS D'UNE BAISSE DU PRIX DU BEURRE

Un journal régional a annoncé hier que le cours du beurre est tombé au marché d'Avesnes, jusqu'à 6 fr. le kilo.

Le Syndicat des Marchands de Beurre adresse un démenti le plus formel à cette fausse information.

Il ne conteste pas qu'il y a eu une baisse sensible sur le beurre, mais il affirme que les cours pratiqués ont été de 7 fr., 7 fr. 25 et 7 fr. 50